

L'éco-prêt à taux zéro en Pays de la Loire

Au 3^{ème} trimestre 2010, les demandes de prêts écologiques à taux zéro se stabilisent, mais la région reste championne

Sur 12 mois, 8 740 prêts écologiques à taux zéro (dits 'éco-PTZ') ont été accordés en Pays de la Loire, ce qui place la région en première position avec 10% des prêts accordés au niveau national. C'est ainsi une résidence principale sur 169 qui a bénéficié de cette aide dans la région, et même une sur 126 pour la Vendée. Après une forte progression au cours de l'année 2009 et une chute de 50 % au 1^{er} trimestre 2010, le nombre de demandes est assez stable sur les trois premiers trimestres 2010 et est compris entre 1 670 et 1 840 prêts autorisés par trimestre.

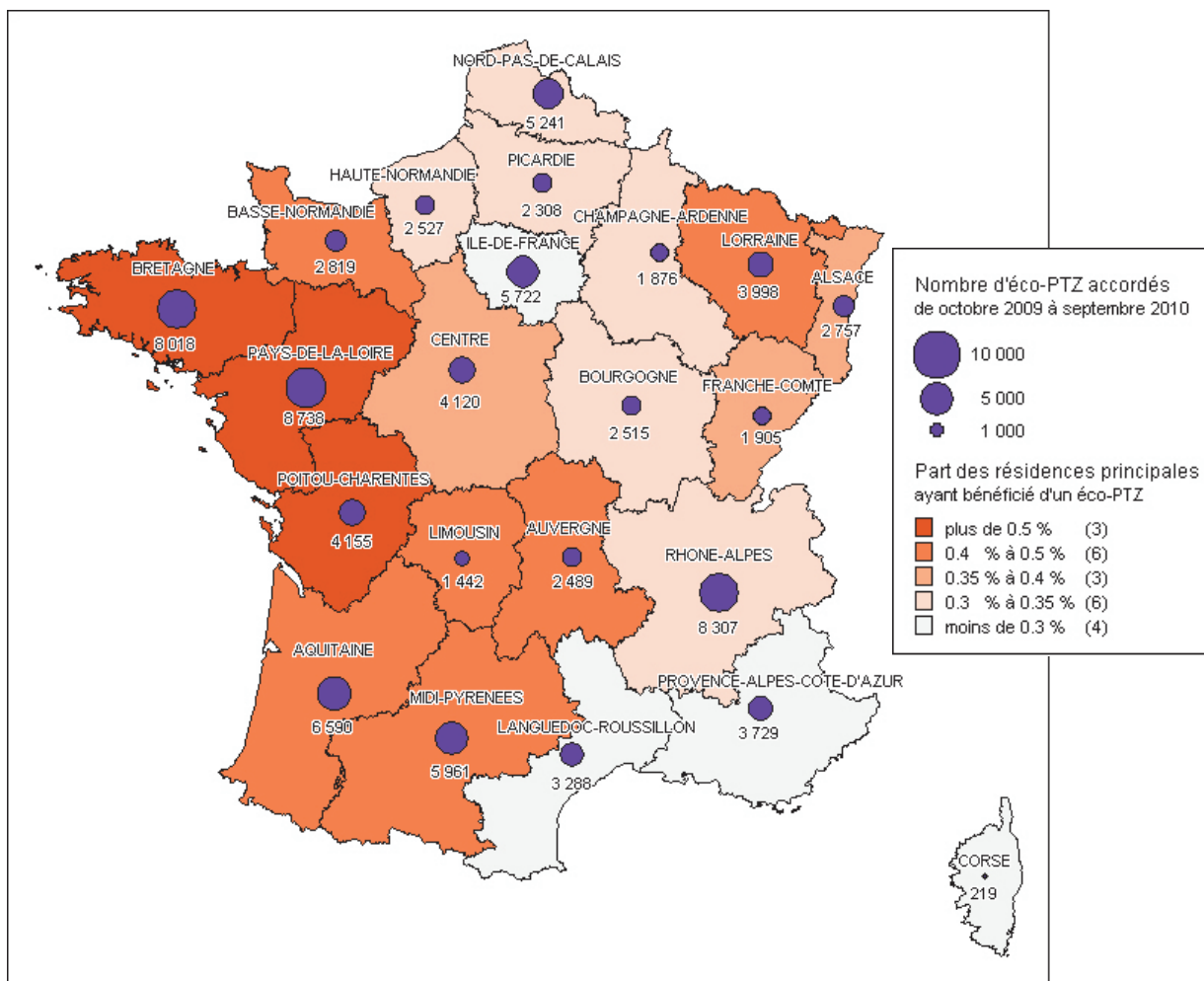
L'éco-PTZ est utilisé quasi-exclusivement pour les logements individuels (97,5 % pour la région) et essentiellement par les propriétaires occupants (94 % pour la région). Les logements construits entre 1975 et 1989 restent légèrement sur-représentés pour ces travaux aidés.

Les opérations de rénovation thermique bénéficiant de l'éco-PTZ sont dans 93,4 % des cas des bouquets de travaux. Les travaux les plus fréquents sont les remplacements de fenêtres ou portes qui interviennent dans 75 % des bouquets et les travaux d'isolation de toiture (58 % des bouquets). Le montant moyen des travaux financés par l'éco-PTZ est de 17 890 € en Pays de la Loire (7% de moins que le niveau national) et le prêt couvre en moyenne 88 % des montants engagés.

Un PTZ sur dix est accordé en Pays de la Loire

Entre le 1^{er} octobre 2009 et le 30 septembre 2010, 8 737 éco-PTZ ont été accordés en Pays de la Loire, soit 9.8 % des prêts autorisés sur le territoire national. Les Pays de la Loire devançant de peu la région Rhône-Alpes (8 307 prêts) et la Bretagne (8 018 prêts). Depuis la mise en place de l'éco-PTZ le 1^{er} avril 2009, ce sont 12 611 prêts qui ont été souscrits dans la région.

Sur douze mois, une résidence principale sur 169 (et 1 sur 117 depuis le 1^{er} avril 2009) a bénéficié de cette aide dans la région, contre une sur 297 au plan national. Il s'agit du taux le plus important à égalité avec la Bretagne (une résidence principale sur 170) et devant le Poitou-Charentes (une sur 186). Plus généralement, les habitants de l'ouest et du sud-ouest font plus appel à cette mesure, suivent ceux de l'est. L'intérêt est en revanche beaucoup moins marqué dans le sud-est (une résidence principale sur 568 en région PACA) et surtout en région parisienne (une résidence principale sur 850).



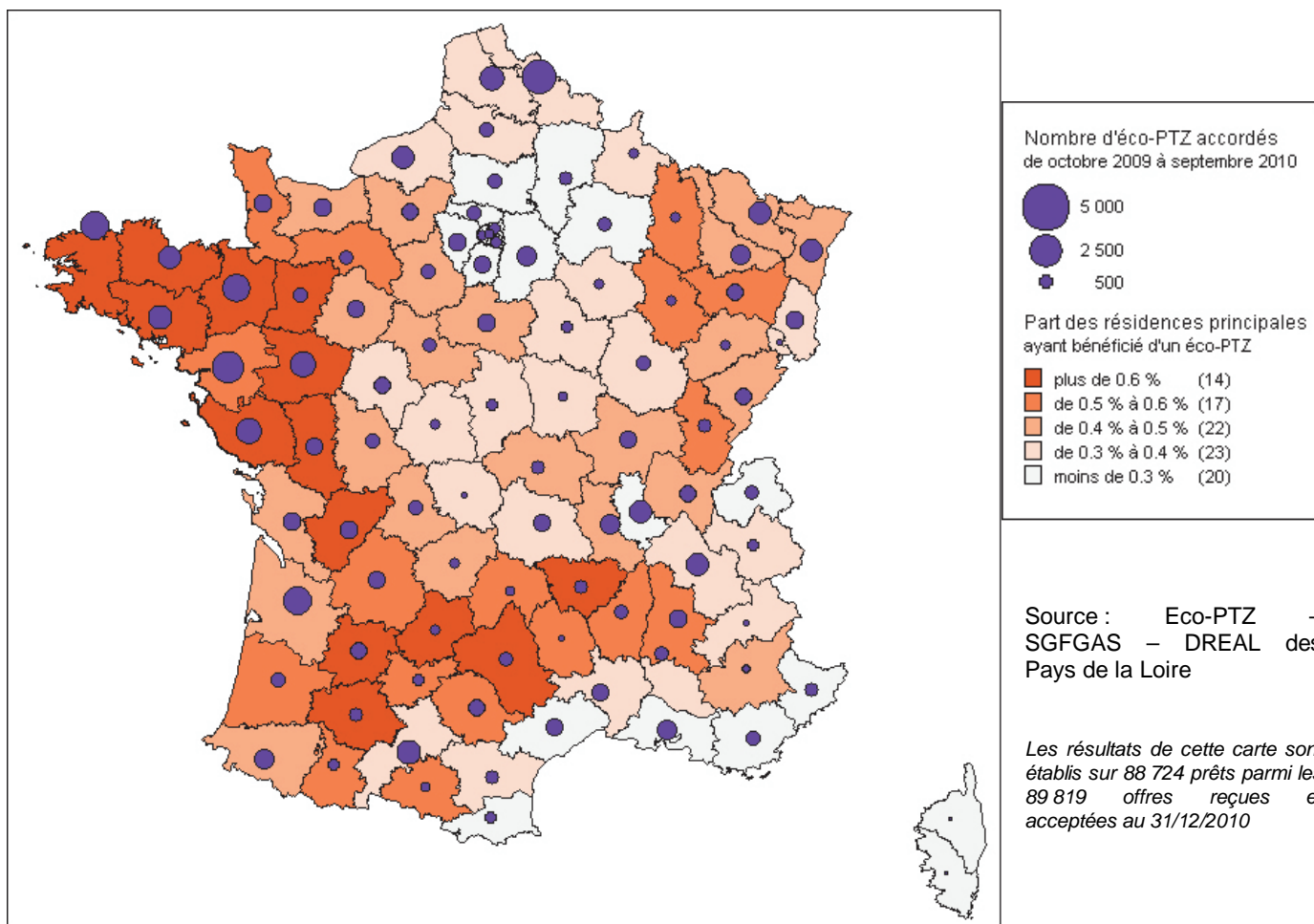
Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

Les résultats de cette carte sont établis sur 88 724 prêts parmi les 89 819 offres reçues et acceptées au 31/12/2010

direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement Pays de la Loire

En un an, une résidence principale sur 126 a bénéficié de l'éco-PTZ en Vendée

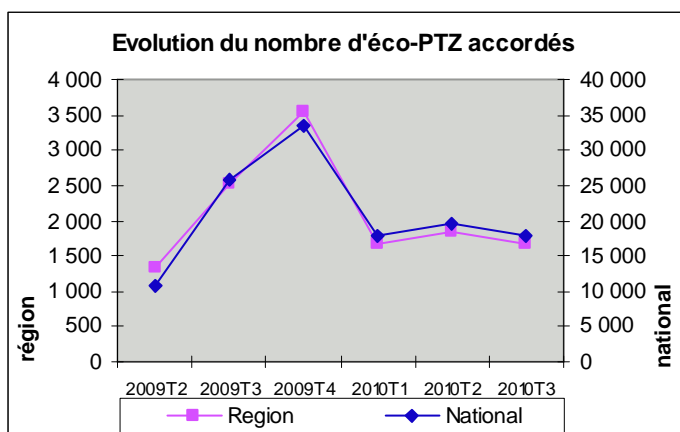
Au niveau départemental et en valeur absolue, la Loire Atlantique, avec 2 852 prêts accordés en un an se situe sur la deuxième marche du podium derrière le département du Nord (3 257 prêts). Les départements de Maine et Loire et Vendée se positionnent en 6^{ème} et 7^{ème} place avec respectivement 2 038 et 2 033 prêts souscrits. La Sarthe pointe en 34^{ème} position avec 997 prêts et la Mayenne se retrouve en milieu de classement avec 818 résidences principales aidées.



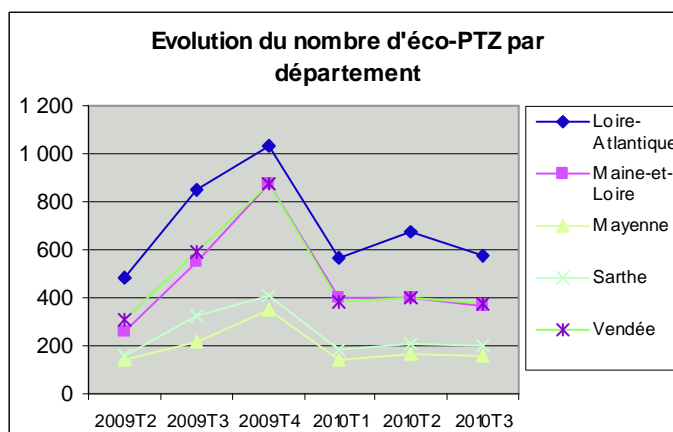
En valeur relative (nombre de résidences principales ayant profité de cette mesure), l'analyse est différente et le département de la Vendée se positionne en tête du classement avec une résidence principale sur 126 profitant d'un éco-PTZ (et même une sur 87 depuis la mise en place de la mesure). Suivent la Mayenne à la 6^{ème} place (une résidence principale sur 154) et le Maine et Loire en 8^{ème} position (une sur 158). La Loire-Atlantique est 19^{ème} avec une résidence principale concernée sur 186 et la Sarthe en 37^{ème} position (une sur 239).

Après une montée en puissance en 2009 suivie d'une forte chute, on observe un nombre d'éco PTZ assez stable sur les 3 premiers trimestres 2010

L'éco-PTZ a été mis en place le 1^{er} avril 2009. Lors du 2nd trimestre 2009 (premier trimestre d'application de l'éco PTZ), 11 000 prêts ont été accordés sur le territoire national dont 1 350 dans la région. L'intérêt pour cette aide s'est ensuite confirmé lors du dernier semestre 2009 pour atteindre 33 350 éco-PTZ délivrés au 4^{ème} trimestre 2009, dont 3 550 en Pays de la Loire.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

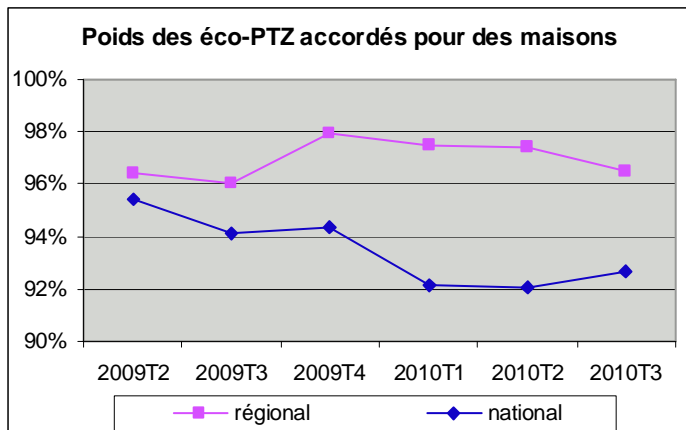


Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

Une chute importante a ensuite été observée au 1^{er} trimestre 2010, avec environ deux fois moins d'éco-PTZ autorisés que le trimestre précédent. Au 2^{ème} trimestre 2010, le nombre d'éco-PTZ consentis s'est amélioré légèrement (1 850 prêts dans la région et 19 700 au plan national) tout en restant bien en deçà des demandes comptabilisées fin 2009.

Le nombre d'éco-PTZ accordés au 3^{ème} trimestre 2010 est en léger repli par rapport au trimestre précédent et se positionne au niveau du 1^{er} trimestre 2010 avec 1 672 prêts délivrés en Pays de la Loire et 17 732 France entière. En revanche, comparé au 3^{ème} trimestre 2009, ce trimestre affiche un recul de 34 % au niveau régional et 31 % au niveau national.

Une aide utilisée plus spécifiquement pour logements individuels



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

L'ensemble des logements destinés à la résidence principale (individuels et collectifs) sont éligibles à l'éco-PTZ. L'application dans les immeubles collectifs en copropriété est cependant plus compliquée et la majorité des aides porte donc sur des logements individuels.

En Pays de la Loire, les logements bénéficiant de l'éco-PTZ sont dans 97,5 % des cas une maison lors des 12 derniers mois, alors que la part des maisons dans les logements est d'environ 72 %.

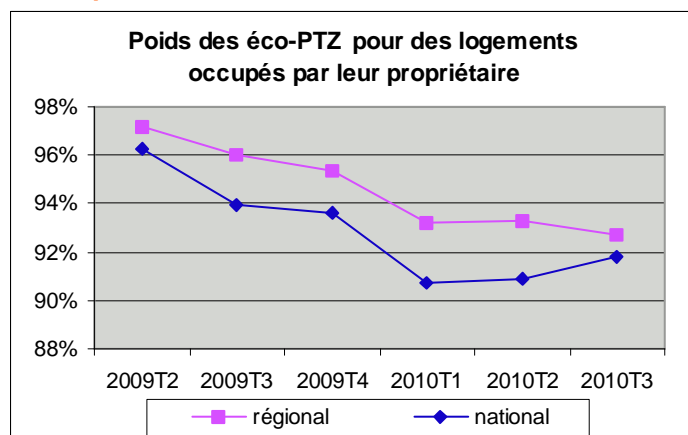
Au niveau national, la part des maisons dans les logements aidés est plus faible : 93 % sur les 12 derniers mois. Ceci est logique car la part des maisons dans les logements existants n'est que de 56 %.

La majorité des aides est utilisée par des propriétaires occupants

Entre le 4^{ème} trimestre 2009 et le 3^{ème} trimestre 2010, 94 % des éco-PTZ accordés en Pays de la Loire l'ont été pour un logement occupé par son propriétaire ; alors que, hors logement social, on compte 3 logements occupés par leur propriétaire pour 1 logement occupé par un locataire privé dans la région. Cette part est néanmoins en diminution de 97 % à 93 % entre le 2^{ème} trimestre 2009 et le 3^{ème} trimestre 2010.

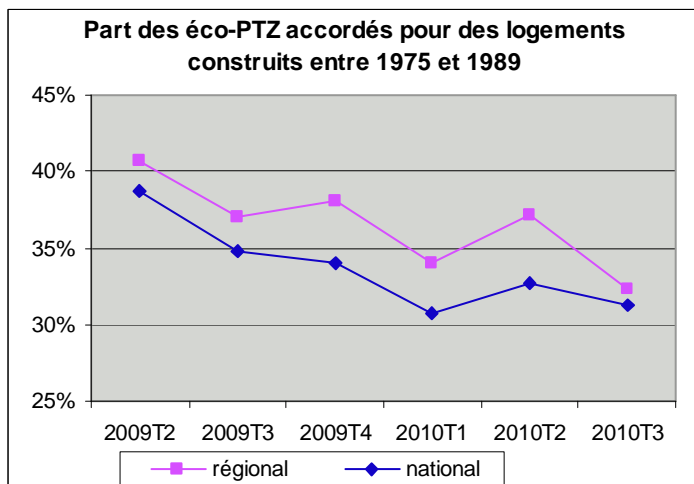
Cette tendance se retrouve au niveau national : moyenne de 92 % d'aides utilisées par des propriétaires occupants sur douze mois, avec une baisse de ce taux de 96,5 % à 92 % depuis la création de l'éco-PTZ.

On peut également noter que les éco-PTZ attribués pour des logements vacants sont peu nombreux : 0,6 % en Pays de la Loire contre 1,4 % France entière.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

Les logements construits entre 1975 et 1989 sont légèrement sur-représentés pour ces travaux aidés



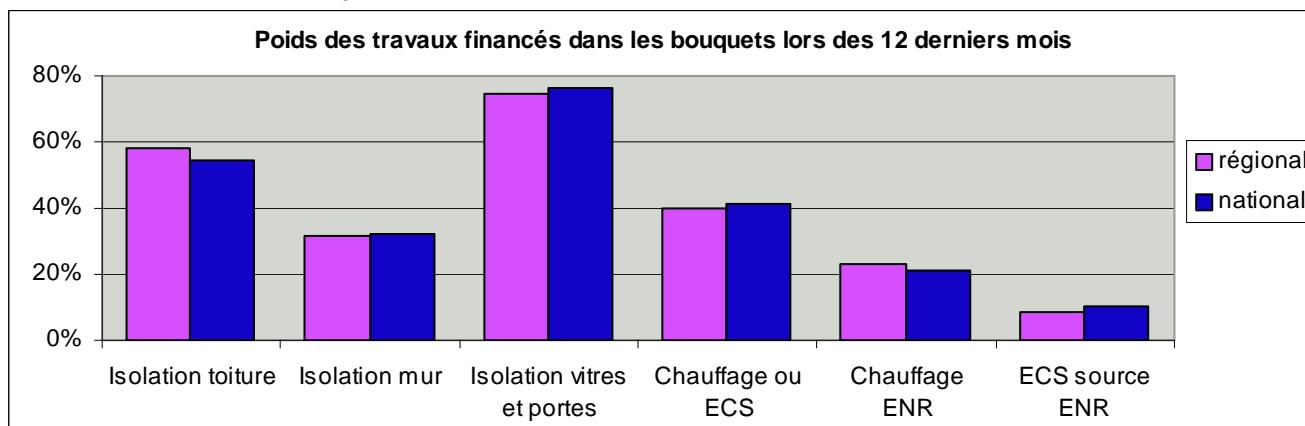
Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

En Pays de la Loire, au cours des douze derniers mois, 32,4 % des aides ont permis la rénovation d'un logement construit avant 1948, 31,6 % d'un logement construit entre 1948 et 1974 et 36 % d'un logement construit entre 1974 et 1989 (seuls les logements construits avant 1990 sont éligibles). La part dans le parc de logements régional étant respectivement de 35 %, 33 % et 32 %, on constate une sur-représentation des logements construits de 1975 à 1989 dans les logements aidés. Cette part de logements aidés construits entre 1975 et 1989 est néanmoins en fort repli depuis la mise en place de ce prêt : de 40,7 % au 2^{ème} trimestre 2009 à 32,3 % au 3^{ème} trimestre 2010.

Le constat est identique au niveau national : les logements construits entre 1975 et 1989 représentent sur un an 32,5 % des logements aidés pour 27 % du parc construit avant 1990. Depuis la mise en place de l'éco-PTZ la part des logements aidés construits entre 1975 et 1989 est passé de 38,7 % à 31,3 % pour ce dernier trimestre.

L'éco-PTZ finance quasi-exclusivement des bouquets de travaux

L'éco-PTZ s'applique en théorie, soit à un bouquet de travaux sélectionnés dans une liste prédéfinie, soit à des travaux permettant d'atteindre une performance énergétique minimale, ou encore à des travaux d'assainissement non collectif. En pratique, les particuliers optent essentiellement pour les bouquets de travaux : 93,4 % des prêts accordés en Pays de la Loire et 96,2 % au plan national. Dans un peu plus de un quart des cas, le bouquet concerne 3 travaux ou plus. Moins de 1 % des aides concernent une opération de performance énergétique seule, alors que les travaux d'assainissement non collectif comptent pour 6,3 % dans la région, soit presque le double des 3,4 % observés France entière.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

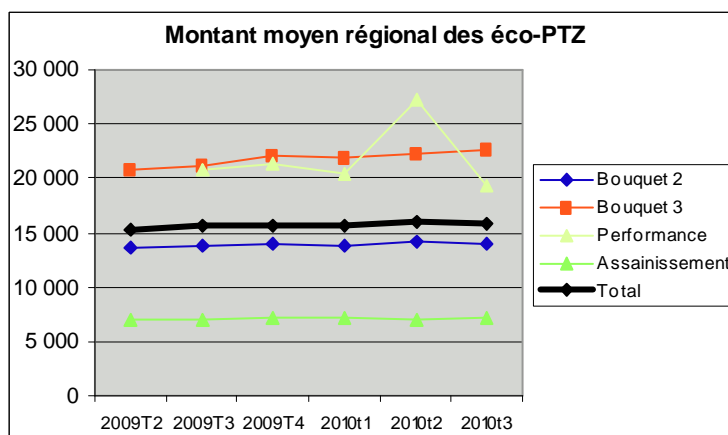
Sur les douze derniers mois, l'action la plus financée dans les bouquets de travaux est le remplacement de fenêtres ou de portes que l'on retrouve dans 75 % des bouquets. En seconde place, on trouve les travaux d'isolation de toiture qui sont présents dans 58 % des bouquets en Pays de la Loire contre 55 % au niveau national. Dans 40 % des cas, le bouquet comporte une installation ou un remplacement d'un chauffage et/ou d'une production d'eau chaude sanitaire (ECS). L'éco-PTZ finance, pour 32 % des bouquets, des travaux d'isolation des murs extérieurs et dans 31 % des cas l'installation d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables (ENR).

Un montant moyen des prêts émis sur 12 mois de 15 770 €, soit 6 % de moins que le niveau national

Le montant des éco-prêts accordés dans la région est léger repli au 3^{ème} trimestre 2010 à 15 840 €. Sur douze mois, la moyenne est de 15 770 €, soit 6 % de moins que les 16 750 € observés au niveau national.

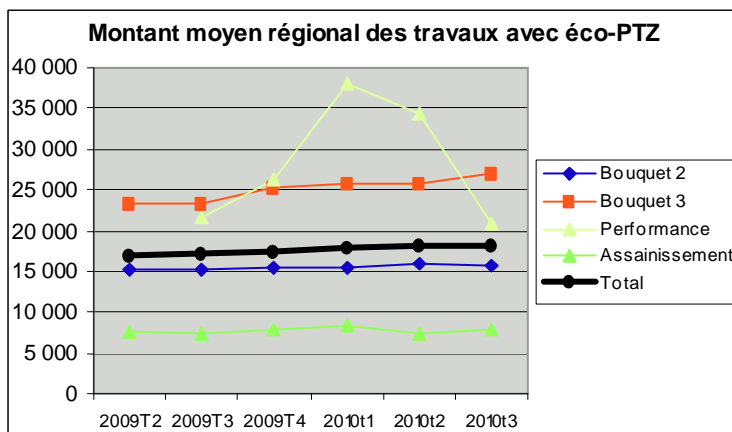
Des écarts importants sont observés selon les opérations réalisées, de 7 140 € pour un assainissement non collectif, à 22 200 € pour un bouquet avec 3 travaux, en passant par 13 990 € pour un bouquet avec 2 travaux. Ces écarts proviennent des plafonds réglementaires qui sont de 10 000 € pour un assainissement non collectif, 20 000 € pour un bouquet de 2 travaux et 30 000 € sinon.

Des disparités existent également au niveau départemental. En Vendée, le montant moyen des éco-PTZ est inférieur de 8 % à la moyenne régionale alors qu'il est supérieur de 6 % en Mayenne.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

Un montant moyen des travaux sur 12 mois de 17 890 €, inférieur de 7 % au niveau France entière



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

En Pays de la Loire, le montant des travaux éligibles à l'éco-PTZ est en progression de 17 000 € à 18 280 € depuis la création de l'aide. La moyenne s'établit à 17 890 € sur les 12 derniers mois. Cette moyenne est inférieure de 7 % aux valeurs observées France entière.

Au niveau régional, l'éco-PTZ couvre environ 88 % du montant des travaux engagés. Cette couverture est 4 % plus élevée pour les bouquets 2 travaux que pour les bouquets 3 travaux (90 % contre 86 %). La prise en compte de l'éco-PTZ est la plus importante pour les travaux d'assainissement (91 %).

Au niveau national, la couverture moyenne est légèrement plus faible (87 %) et l'écart entre les bouquets 2 et 3 travaux est également de 4 points.

Données de cadrage

Avertissement :

Les données mises à disposition par le SGFGAS au niveau régional et départemental concernent les offres émises et acceptées au 31/12/2010.

Ces chiffres écartent certains prêts correspondant à des croisements de critères statistiques jugés non significatifs. Ainsi, les données de cadrage qui suivent sont amputées de certains éco-PTZ :

- pour le 3^{ème} trimestre 2010 : l'analyse repose sur 17 732 éco-PTZ exploités pour 18 035 éco-PTZ émis au 3^{ème} trimestre 2010, soit 98.3% des prêts.
- pour les 12 derniers mois : l'analyse repose sur 88 724 éco-PTZ exploités pour 89 819 éco-PTZ émis entre octobre 2009 et septembre 2010, soit 98.8% des prêts.
- depuis la création du PTZ : l'analyse porte sur 125 386 éco-PTZ exploités sur 127 149 émis, soit 98.6% des prêts.

Nombre d'éco-PTZ accordés par type de travaux

3^{ème} trimestre 2010 :

3ème trimestre 2010	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	382	157	0	32	571
Maine-et-Loire	248	101	0	17	366
Mayenne	87	50	0	23	160
Sarthe	120	65	0	15	200
Vendée	230	93	4	48	375
Région	1 067	466	4	135	1 672
National	11 436	5 357	57	882	17 732

12 derniers mois :

oct. 2009 / sept. 2010	bouquet 2	bouquet 3	performance	assainissement	total
Loire-Atlantique	1 882	796	13	161	2 852
Maine-et-Loire	1 405	545	0	88	2 038
Mayenne	475	267	0	76	818
Sarthe	681	264	4	48	997
Vendée	1 359	491	4	179	2 033
Region	5 802	2 363	21	552	8 738
National	59 556	25 838	284	3 046	88 724

Nombre d'éco-PTZ accordés par type de construction

3^{ème} trimestre 2010 :

3ème trimestre 2010	Maison	Appartement	Total
Loire-Atlantique	93,7%	6,3%	571
Maine-et-Loire	98,1%	1,9%	366
Mayenne	97,5%	2,5%	160
Sarthe	96,5%	3,5%	200
Vendée	98,7%	1,3%	375
Région	96,5%	3,5%	1 672
National	92,7%	7,3%	17 732

12 derniers mois :

oct. 2009 / sept. 2010	Maison	Appartement	Total
Loire-Atlantique	95,1%	4,9%	2 852
Maine-et-Loire	98,0%	2,0%	2 038
Mayenne	98,9%	1,1%	818
Sarthe	99,3%	0,7%	997
Vendée	98,7%	1,3%	2 033
Région	97,5%	2,5%	8 738
National	93,1%	6,9%	88 724

Nombre d'éco-PTZ accordés selon le mode d'occupation

3^{ème} trimestre 2010 :

3ème trimestre 2010	Propriétaires	Locataires	Vacants	Total
Loire-Atlantique	93,3%	5,4%	1,2%	571
Maine-et-Loire	94,5%	5,5%	0,0%	366
Mayenne	93,1%	6,9%	0,0%	160
Sarthe	85,0%	15,0%	0,0%	200
Vendée	93,9%	6,1%	0,0%	375
Région	92,7%	6,9%	0,4%	1 672
National	91,8%	7,4%	0,8%	17 732

12 derniers mois :

oct. 2009 / sept. 2010	Propriétaires	Locataires	Vacants	Total
Loire-Atlantique	93,0%	6,0%	1,0%	2 852
Maine-et-Loire	95,2%	4,6%	0,2%	2 038
Mayenne	93,5%	5,5%	1,0%	818
Sarthe	93,1%	6,9%	0,0%	997
Vendée	94,8%	4,8%	0,4%	2 033
Région	94,0%	5,4%	0,6%	8 738
National	92,1%	6,5%	1,4%	88 724

Nombre d'éco-PTZ accordés selon la date de construction du logement

3^{ème} trimestre 2010 :

3ème trimestre 2010	avant 1948	1948-1974	1975-1989	Total
Loire-Atlantique	30,1%	35,9%	34,0%	571
Maine-et-Loire	36,3%	32,8%	30,9%	366
Mayenne	43,1%	28,1%	28,8%	160
Sarthe	47,5%	36,0%	16,5%	200
Vendée	26,1%	32,8%	41,1%	375
Région	33,9%	33,8%	32,3%	1 672
National	34,4%	34,4%	31,3%	17 732

12 derniers mois :

oct. 2009 / sept. 2010	avant 1948	1948-1974	1975-1989	Total
Loire-Atlantique	28,4%	34,9%	36,7%	2 852
Maine-et-Loire	36,8%	28,9%	34,3%	2 038
Mayenne	39,1%	32,2%	28,7%	818
Sarthe	43,9%	30,3%	25,8%	997
Vendée	25,2%	30,1%	44,7%	2 033
Région	32,4%	31,6%	36,0%	8 738
National	33,2%	34,3%	32,5%	88 724

Nombre d'éco-PTZ selon la fréquence des travaux dans les bouquets

3^{ème} trimestre 2010 :

3ème trimestre 2010	Isolation toiture	Isolation mur	Isolation vitres et portes	Chauffage ou ECS	Chauffage ENR	ECS source ENR	Total
Loire-Atlantique	54,2%	35,4%	73,1%	36,9%	27,8%	7,6%	1 267
Maine-et-Loire	58,2%	33,8%	69,1%	41,3%	26,1%	8,0%	825
Mayenne	53,3%	44,5%	76,6%	38,7%	29,2%	2,9%	336
Sarthe	52,4%	40,0%	80,0%	37,8%	22,7%	9,2%	448
Vendée	66,9%	30,0%	74,0%	30,7%	24,8%	8,4%	758
Région	57,5%	35,3%	73,5%	36,9%	26,3%	7,6%	3 634
National	56,4%	34,7%	76,1%	39,8%	22,0%	9,6%	40 087

12 derniers mois :

oct. 2009 / sept. 2010	Isolation toiture	Isolation mur	Isolation vitres et portes	Chauffage ou ECS	Chauffage ENR	ECS source ENR	Total
Loire-Atlantique	56,0%	35,9%	75,8%	37,5%	23,7%	7,7%	6 338
Maine-et-Loire	55,3%	29,8%	74,3%	44,1%	22,2%	8,5%	4 565
Mayenne	55,3%	37,6%	77,4%	38,9%	27,8%	8,2%	1 819
Sarthe	52,3%	32,4%	77,2%	43,2%	21,1%	8,7%	2 219
Vendée	68,7%	24,4%	71,3%	38,4%	21,1%	8,8%	4 304
Région	58,2%	31,6%	74,7%	40,1%	22,8%	8,3%	19 245
National	54,8%	32,1%	76,1%	41,2%	21,2%	10,1%	201 184

Montant moyen des éco-PTZ accordés

3^{ème} trimestre 2010 :

3 ^{ème} trimestre 2010	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	14 041 €	21 909 €	-	7 806 €	15 855 €
Maine-et-Loire	14 075 €	23 024 €	-	7 521 €	16 240 €
Mayenne	14 854 €	24 514 €	-	6 531 €	16 676 €
Sarthe	14 201 €	23 240 €	-	6 623 €	16 571 €
Vendée	13 155 €	22 147 €	19 388 €	7 174 €	14 686 €
Région	13 942 €	22 663 €	19 388 €	7 197 €	15 841 €
National	14 542 €	23 619 €	18 257 €	6 634 €	16 903 €

12 derniers mois :

oct. 2009 / sept. 2010	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	13 936 €	21 820 €	25 742 €	7 606 €	15 750 €
Maine-et-Loire	14 377 €	22 451 €	-	7 534 €	16 240 €
Mayenne	14 959 €	22 971 €	-	6 448 €	16 783 €
Sarthe	14 571 €	23 136 €	13 397 €	6 885 €	16 465 €
Vendée	13 039 €	21 614 €	19 388 €	6 884 €	14 580 €
Région	13 991 €	22 200 €	22 180 €	7 138 €	15 770 €
National	14 362 €	23 390 €	20 087 €	6 837 €	16 751 €

Montant moyen des travaux associés aux éco-PTZ

3^{ème} trimestre 2010 :

3 ^{ème} trimestre 2010	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	15 977 €	25 238 €	-	9 104 €	18 138 €
Maine-et-Loire	15 898 €	28 556 €	-	8 403 €	19 043 €
Mayenne	17 387 €	28 504 €	-	6 628 €	19 314 €
Sarthe	16 064 €	27 524 €	-	7 130 €	19 118 €
Vendée	14 500 €	27 162 €	20 841 €	7 895 €	16 862 €
Région	15 765 €	27 010 €	20 841 €	7 945 €	18 280 €
National	16 480 €	28 148 €	20 645 €	8 286 €	19 611 €

12 derniers mois :

oct. 2009 / sept. 2010	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	15 594 €	25 385 €	36 504 €	8 485 €	18 021 €
Maine-et-Loire	15 996 €	26 134 €	-	8 371 €	18 378 €
Mayenne	16 940 €	26 622 €	-	6 862 €	19 164 €
Sarthe	16 314 €	27 068 €	14 570 €	7 332 €	18 722 €
Vendée	14 339 €	24 867 €	20 841 €	7 675 €	16 308 €
Région	15 592 €	25 778 €	29 343 €	7 880 €	17 893 €
National	16 181 €	27 650 €	24 325 €	8 230 €	19 274 €

Tout savoir sur l'éco PTZ

Origine de l'éco-PTZ

Le prêt écologique à taux zéro, appelé éco-PTZ, est une mesure phare du « Grenelle de l'environnement ». Il s'appuie sur le fait que le secteur du bâtiment est l'un des plus gros consommateurs d'énergie du territoire : environ la moitié de l'énergie consommée pour un quart des émissions à effet de serre. Ce dispositif a été inscrit dans la loi de finance 2009 et s'applique depuis le 1^{er} avril 2009. Il présente un triple avantage : réduire les émissions de CO₂, alléger la facture énergétique des ménages et créer des emplois.

Comment fonctionne l'éco PTZ ?

L'éco-PTZ est destiné à financer des travaux liés aux économies d'énergie ainsi que les éventuels frais induits. Le taux du prêt est de 0% et l'emprunteur ne supporte donc aucun intérêt, ni frais de dossier. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels. Un seul éco-PTZ peut être accordé par logement, ceci même en cas de changement de propriétaire et quel que soit le montant de l'éco-PTZ. Les établissements bancaires octroient l'éco-PTZ dans des conditions classiques, c'est à dire en examinant le niveau d'endettement et la capacité de remboursement du demandeur. Ils peuvent éventuellement exiger la souscription d'une assurance invalidité-décès ou demander une garantie. Les travaux doivent être réalisés dans les 2 ans suivant l'octroi du prêt.

Quels logements sont éligibles ?

Le dispositif concerne les logements construits avant le 1^{er} janvier 1990, étant utilisés en tant que résidence principale (les résidences secondaires sont exclues). Il peut s'agir d'un logement individuel ou collectif. Pour l'option « performance énergétique globale », le logement doit être construit entre le 1^{er} janvier 1948 et le 1^{er} janvier 1990.

Qui peut bénéficier du prêt ?

L'éco-PTZ peut être sollicité par l'ensemble des propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs. Il n'existe pas de conditions de ressources. Par ailleurs, l'éco-PTZ peut être cumulé avec d'autres aides (crédit d'impôt, aides ANAH ...)

Quels travaux ?

Différents types de travaux sont concernés par l'éco-PTZ :

- la réalisation d'un bouquet de travaux
- l'amélioration de la performance énergétique globale du logement. Les travaux sont définis dans le cadre d'une étude thermique et reposent sur des objectifs de consommation à atteindre (passer d'une consommation > à 180 kWhEP/m²/an à moins de 150 kWhEP/m²/an, ou passer d'une consommation < à 180 kWhEP/m²/an à moins de 80 kWhEP/m²/an ; ces seuils sont modulés par région et en fonction de l'altitude d'implantation du logement)
- Les travaux d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie

L'éco PTZ peut ainsi être utilisé pour financer :

- la fourniture et la pose de nouveaux ouvrages (sous réserve de caractéristiques techniques précises)
- les travaux induits indissociables (reprise d'électricité, installation de système de ventilation, reprise de peinture ...)
- les frais de maîtrise d'œuvre (architecte, bureau d'étude thermique ...)
- les frais éventuels d'assurance

Qu'est ce qu'un bouquet de travaux ?

Un « bouquet de travaux » est un ensemble de travaux cohérents dont la réalisation simultanée apporte une amélioration sensible de l'efficacité énergétique du logement. Ces travaux doivent concerner au moins deux catégories parmi les travaux suivants :

- isolation performante de la toiture
- isolation performante des murs donnant sur l'extérieur
- isolation performante des fenêtres et portes donnant sur l'extérieur
- installation ou remplacement d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire
- installation d'un chauffage utilisant les énergies renouvelables
- installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables

Quelles banques ?

Seules les banques ayant signé une convention avec l'état peuvent diffuser l'éco-PTZ : BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, Caisse d'Épargne, Banque Populaire, Crédit Mutuel, Banque Postale, Crédit Foncier, Crédit Immobilier de France, Solféa, Domofinance, LCL, Banque Chalus, Crédit du Nord, Kutxa Banque, CIC.

Quel montant ?

Le montant de l'éco-PTZ correspond aux factures des travaux dans une limite de 30 000 €. Pour un bouquet de travaux composé de deux travaux, ce montant maximum est réduit à 20 000 €. Pour les travaux concernant l'installation d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie, le seuil maximal est de 10 000 €

Quelle durée ?

La durée standard de remboursement de l'éco-PTZ est de 10 ans. Il est néanmoins possible de moduler ce prêt sur une période s'échelonnant de 3 à 10 ans. Exceptionnellement, cette période peut également être supérieure à 10 ans dans la limite de 15 ans, avec accord de la banque, pour alléger les charges de remboursement.

Pour en savoir plus :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-eco-pret-a-taux-zero-en-13.html>

Rédaction et mise en forme :

Philippe PIROT

philippe.piro@developpement-durable.gouv.fr

L'éco-PTZ

Service connaissance des
territoires et évaluation
Division de l'observation des
études et des statistiques

34 Place Viarme- BP 32 205
44022 NANTES Cedex 1
Tél. 02 40 99 58 13

Directeur
de la publication :
Hubert FERRY-WILCZEK

ISSN : 2109 - 0025

© DREAL 2011